



## Message de la présidente

Une de nos tâches est de vous renseigner sur vos droits et vos obligations de travailleur et travailleuse dans tous les domaines qui touchent votre travail. Un de ces domaines nous occupe particulièrement en ce moment : le maintien de l'équité salariale.

En mai 2011, une période de dépôt de plaintes s'est tenue dans le cadre du maintien de l'équité salariale. Certains membres ont, à ce moment, déposé des plaintes individuelles. Présentement, la Commission de l'équité salariale communique avec ceux-ci pour connaître leurs intentions quant à la suite de cette plainte. Si vous faites partie de ceux et celles qui ont déposé une plainte en 2011, nous vous invitons à communiquer avec nous afin que nous vous assistions dans cette démarche.

Pour le reste de l'année, la négociation prendra beaucoup de place dans nos échanges. Les bulletins *Info négo* vous seront acheminés régulièrement et seront facilement identifiables par le papier bleu utilisé. Le comité RAM vous invitera aussi à participer activement aux activités de sensibilisation de nos conditions de travail. Ces communications vous seront remises par votre agent de liaison. Surveillez les feuilles rose fluo.

Soyez toujours à l'affût de toutes les informations à propos des négociations.

Annie Boily

## Assemblée générale du 13 janvier 2015

Cette assemblée a eu lieu à la polyvalente Saint-François à Beauceville. Les membres de l'exécutif ont présenté les nouvelles prévisions budgétaires 2014-2015 et le tout s'est déroulé dans le respect. Nous tenons à remercier les membres qui ont assisté à cette rencontre.

## Régime de retraite

Vous avez sans doute appris que le gouvernement souhaite modifier votre régime de retraite (le RREGOP). Il est inutile de poser quelque geste que ce soit avant décembre 2016, si votre seul objectif est de vous soustraire aux mesures annoncées. Vous avez encore du temps devant vous pour prendre des décisions éclairées. Par ailleurs, si des modifications au RREGOP entraînent en vigueur, votre syndicat et la CSQ diffuseraient largement tous les renseignements utiles, notamment les conséquences de ces éventuelles mesures et la manière possible de les éviter. Ne posez donc aucun geste précipité. Consultez votre syndicat avant d'agir. Pour terminer, soyez assuré que la CSQ et ses partenaires du Front commun prendront tous les moyens nécessaires pour protéger l'intégrité de notre régime de retraite.

Source: *Bulletin négo 2015*, volume 3 n° 5-19 décembre 2014

### Nouveauté dans l'application des congés spéciaux: tempête de neige et chemins impraticables (clause 5-1.01 G) 3. des arrangements locaux)



La commission scolaire nous a annoncé que cette clause s'appliquera peu importe le lieu d'habitation du personnel de soutien de notre territoire. Ainsi, toute personne voulant se prévaloir de ce congé spécial devra fournir ou joindre à son rapport d'absence, une preuve que les routes étaient impraticables. Les preuves acceptées pourraient provenir du ministère des Transports, d'une municipalité ou de la Sûreté du Québec.

### Adhésion au syndicat

Il est important de vérifier si vous nous avez bien expédié le **Formulaire d'adhésion au syndicat** que vous avez reçu lors de votre embauche à la CSBE. Cela vous donne le droit de voter lorsque l'assemblée doit se prononcer, par vote, sur un ou des sujets à l'ordre du jour. Si nous n'avons pas reçu votre **Formulaire d'adhésion au syndicat**, votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale et vous perdez ainsi votre droit de voter. Veuillez communiquer avec le SPSS si vous n'avez pas reçu votre formulaire d'adhésion.

## Nominations 2014-2015 (lors de l'assemblée générale du 28 octobre 2014)

### Présidente d'élection

Madame Guylaine Gravel a été élue présidente d'élection pour l'année 2014-2015 et madame Marjolaine Jacques comme substitut.

### Comité des statuts et règlements

Mesdames Marie-Claude Rodrigue et Sylvie J. Nadeau et messieurs Marc Bernard et Éric Buteau (substitut) font partie de ce comité.

### Réseau Action Mobilisation (RAM)

Eve Deguise et Marjolaine Jacques en sont les responsables.

Merci pour votre implication!

### Tournée SPSS

Le 14 janvier dernier, nous avons visité l'école Jouvence de Sainte-Aurélie et la polyvalente des Abénaquis de Saint-Prospér.



### Avancement d'échelon

Votre anniversaire d'échelon est en juillet ou en janvier. C'est votre responsabilité de vérifier votre avancement d'échelon sur votre paie.



### Info Négo 2015

Il est possible de s'inscrire sur le site de la FPSS (<http://fpss.csq.qc.net>) pour recevoir les bulletins à son adresse courriel personnelle.

Voici d'autres liens utiles et intéressants:

<http://spss.csq.qc.net/> (site du SPSS)

[www.csq.qc.net](http://www.csq.qc.net)

[fr-ca.facebook.com/fpss.csq](https://fr-ca.facebook.com/fpss.csq)

[fr-ca.facebook.com/lacsq](https://fr-ca.facebook.com/lacsq)

[nego2015.org](http://nego2015.org)

<http://www.besoindesusoutien.org>

Tout ce qui vous parvient par courrier interne concernant la négociation 2015 est imprimé sur du papier bleu.

### Votre régime d'assurance collective

Il est possible d'en prendre connaissance à l'adresse suivante:

<https://ssq.ca>

### Site Web et médias sociaux

Il est important que vous soyez vigilant lorsque vous utilisez le site Web et les médias sociaux. Les points suivants sont tirés du cadre de référence relatif à l'utilisation du Web 2.0 et des médias sociaux de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin que vous pouvez consulter en allant sur le site de la commission – organisation administrative – cahier des politiques, règlements et règles de régie et directives - RT-02

#### Principes généraux:

- 2.2 Le droit à la vie privée et le droit à l'image s'appliquent au Web 2.0. Dans un lieu privé, tel un établissement scolaire, il est nécessaire d'obtenir le consentement de la personne ou de ses parents, si l'élève est mineur, pour la photographier, la filmer ou l'enregistrer de même que pour la diffusion des photos, des vidéos ou des enregistrements.
- 2.3 Aucun propos agressif, diffamatoire, haineux, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, disgracieux ou de toute autre nature violente ne sera toléré par la commission scolaire.
- 2.4 Tout renseignement publié sur les médias sociaux est public.
- 2.6 Nul ne peut utiliser l'adresse courriel mise à sa disposition par la commission scolaire pour la création de comptes personnels sur les médias sociaux.
- 2.7 L'utilisation des médias sociaux à des fins personnelles sur les heures de travail est interdite.

### Régime québécois d'assurance parentale – rachat de service

N'oubliez pas de faire votre demande de rachat au RREGOP dans les 6 mois suivant la fin de votre congé; le coût est alors égal aux cotisations qui auraient été prélevées si vous aviez été au travail. Passé ce délai, le coût est plus élevé. Vous devez faire la demande de rachat auprès de madame Jacqueline Jolicoeur du service des ressources humaines de la CSBE. Le saviez-vous? Jusqu'à 90 jours peuvent être crédités gratuitement. Le coût du rachat peut être défrayé par étalement ou avec vos REER (sauf ceux du Fonds de solidarité de la FTQ) et est déductible d'impôt. Les montants retirés de vos REER n'ont pas besoin d'être remboursés, contrairement au Régime d'accession à la propriété (RAP).

### RAPPEL – Sondage sur vos inquiétudes face aux fusions des commissions scolaires

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **vendredi 30 janvier 2015** pour nous faire parvenir votre réponse par télécopieur au 418 228-1882. Votre collaboration est très appréciée!

